



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 16 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du dix décembre deux mille vingt cinq, sous la présidence de Monsieur LEJEUNE, Maire.

Présents : MM LEJEUNE, FILLOUX, LUGUET, DELANNE, AUDOUSSET, VITTE, AUCLAIR-DECOURSIER, CASTILLE, BIENVENU, DONY, MARTIN, RIGAUD, MATHIEU, GUERET, LEPINE, JOFFRE, LAVAUD, JAMMOT, VIRAVAUD, ALLARD.

formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

Madame Karine NADAUD-MONTAGNAC a donné pouvoir à Monsieur Etienne LEJEUNE

Madame Patricia MOUTAUD a donné pouvoir à Madame Fabienne LUGUET

Monsieur Philippe VIARD a donné pouvoir à Madame Brigitte CASTILLE

Monsieur Dominique KERSKENS a donné pouvoir à Monsieur Bernard AUDOUSSET

Monsieur Julien OMONT a donné pouvoir à Monsieur Julien DELANNE

Monsieur Julien BORIE a donné pouvoir à Monsieur Patrice FILLOUX

Monsieur Victorien VINCENT a donné pouvoir à Madame Marie AUCLAIR-DECOURSIER

Monsieur Romain VALADOUR a donné pouvoir à Madame Mégane LEPINE

Madame Isabelle LEROY a donné pouvoir à Monsieur Bernard ALLARD

Madame Marie AUCLAIR-DECOURSIER est désignée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 29
Nombre de membres présents et représentés :	20 + 9	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 29	Abstention	: 0

Objet : Convention pour la pose d'installation et de maintenance d'un système de télérègle des compteurs d'eau (dit concentrateur) entre la commune de La Souterraine et la SAUR

Dans le cadre de la délégation de service public passé entre LA SAUR et la commune de La Souterraine pour l'installation du service de télérègle des index des compteurs d'eau de La Souterraine, la société SAUR sollicite l'autorisation de l'HEBERGEUR, la commune de La Souterraine, pour implanter un concentrateur destiné à recevoir les informations émises par les modules radio des compteurs d'eau.

La commune de La Souterraine, L'HEBERGEUR, autorise la Société SAUR à implanter un concentrateur dans les conditions définies dans la présente convention.

Les dispositifs sont installés :

- Rue du Peu Sedelle à La Souterraine « bâtiment espace vert » ;
- Réservoir de la Bachellerie à La Souterraine ;
- Réservoir Peuroche à La Souterraine ;
- Stade du Cheix à La Souterraine.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention.

Sens du vote :

Adoption

Rejet

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et les membres présents ont signé.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le dix sept décembre deux mille vingt cinq

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20251216-2025-125-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2025

Publication : 19/12/2025



Publié le 19 décembre 2025

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.